LA PRESSE EN REVUE…

MERCREDI 24 JUIN 2015

SOMMAIRE

1) De bonne guerre
2) Impôts…
3) Incertitude de l'été
4) Ils claquent la porte…

Gérard Diez La Presse en Revue

I) La droite déballe son "livre noir" sur la gestion financière des régions PS

A l'automne, des extraits du réquisitoire de l'opposition seront distribués sur les marchés de France. (STEPHANE DE SAKUTIN / AFP)

Par L' Obs

Mercredi, Valérie Pécresse rendra public son argumentaire contre la gestion des 21 régions PS. Dettes, impôts, et investissements "inutiles" y sont évoqués.

"L'Ardoise de la Gauche", et ses 50 pages noircies de critiques, sera présenté ce mercredi par Valérie Pécresse. L'objectif : accuser les élus socialistes régionaux de "gaspiller l'argent public", et remporter ainsi les élections régionales de décembre prochain. Actuellement, seule l'Alsace est aux mains des "Républicains". Le Parti socialiste est à la tête des 21 autres régions de la métropole.

Les attaques de ce cinquième "livre noir" ciblent les dépenses de fonctionnement des régions, leurs recettes fiscales, ou encore leurs dettes. Valérie Pécresse, la tête de liste des "Républicains" en Ile-de-France, a piloté ce réquisitoire qu'elle présentera avec d'autres candidats. Laurent Wauquiez, Christian Estrosi ou encore Xavier Bertrand seront de la partie, rapporte Europe 1.

Dès les premières pages du livre, les socialistes en prennent pour leur grade. Les chiffres exposés ne sont pas reluisants. "La tendance générale constatée depuis 2004 est mauvaise : la dette a été multipliée par deux et demi, les impôts ont triplé. Les frais de personnels ont été multipliés par six", affirme à "l'Obs" l'Association des élus régionaux de France (AERF), constituée de conseillers régionaux de droite et du centre.

“ La part des investissements depuis dix ans a chuté. Elle est passée de 50% à 38%, alors que les dépenses ont augmenté ».

"On compte les fiascos par dizaines"

A chaque chapitre sa région. A chaque région ses "perles". Ainsi, les élus de la région Poitou-Charentes ont soutenu la commercialisation des voitures électriques "Simplicity", à hauteur de 7 millions d'euros. "Mais seuls 1.000 véhicules ont été produits depuis 2009". Le constructeur, Eco & Mobilité, a même mis la clé sous la porte en 2012.

En Lorraine, les socialistes connaissent une autre faillite. La région a dépensé plus de 100 millions d'euros pour l'avion "Skylander". Mais l'entreprise a été placée en liquidation judiciaire en 2013, quatre ans seulement après le lancement du projet.

Une voiture électrique "Simplicity"(JACQUES DEMARTHON / AFP)

"En Ile-de-France, on compte les fiascos par dizaines !", assure un membre des "Républicains" de l'AERF. La région a par exemple investi 300.000 euros dans la construction d'une piste cyclable à Santiago, pour "aider les Français à exporter le vélib au Chili. Quatre ans plus tard, on n'a toujours pas obtenu de marché ».

Des hôtels de région très coûteux

En 2004, le conseil régional de Rhône-Alpes promettait une "opération blanche" - qui ne coûterait donc pas un euro au contribuable - pour la construction du nouvel hôtel de région, dans le quartier de la Confluence à Lyon. Le scénario a quelque peu évolué. "Au fil des années, le prix de la construction est passé de 75 millions d'euros à 147 millions", constate l'AERF. Le projet aurait coûté 44 millions d'euros aux contribuables.

Autre siège de la région qui fait grand bruit, celui du Nord-Pas-de-Calais. Alors que les élus avaient estimé la construction du siège à 110 millions d'euros, elle aura finalement coûté 213 millions. "Pire, il n'est pas assez grand donc la région doit louer des bureaux pour 2 millions d'euros annuels".

Le siège de la région Nord-Pas-de-Calais, à Lille (FRANCOIS LO PRESTI / AFP)

Des "dépenses inutiles"

19 millions d'euros pour une exposition universelle en Chine ? C'est "trop" pour l'AERF. En 2010, la région Rhône-Alpes avait investi dans une vitrine de 3.600 mètres carrés, pour faire bonne figure à Shanghai. "C'est de l'argent public qui est utilisé. Il faut faire des choix stratégiques et sérieux. 19 millions, ce n'est pas un peu disproportionné ?", demande le membre des "Républicains" de l'association.

Idem pour la subvention de la région Ile-de-France pour "une école pour chiens" qui s'établit à 10.000 euros. "C'est complètement ubuesque".

Pour Marie-Pierre de La Gontrie, vice-présidente du conseil régional d'Ile-de-France, ce "livre noir" n'est qu'une "petite mousse ».

" *On a très souvent droit à ces juxtapositions d'anecdotes écrites par l'opposition. En revanche, ils ne nous présentent jamais un projet politique sensé. Nous attendons le contre-budget de Valérie Pécresse chaque année, en vain.*"

Si les socialistes étudieront bien le "livre noir" mercredi, ils ne sont "pas certains d'y voir des faits nouveaux par rapport aux écrits des années précédentes". Reste qu'à l'automne, des extraits du réquisitoire de l'opposition seront distribués sur tous les marchés français.

Juliette Pousson

nouvelobs.com

LAPRESSEENREVUE.EU

II) Crédit d'impôt recherche: le rapport que le Sénat a enterré

Par Lucie Delaporte

Le rapport de la sénatrice communiste Brigitte Gonthier-Maurin sur l'usage fait des 6 milliards par an du crédit impôt recherche a été retoqué. Mediapart en publie des extraits et revient avec elle sur les difficiles conditions dans lesquelles ce travail a été mené.

Au pilon. Après six mois d'enquête, le rapport de la sénatrice CRC (groupe Communiste, républicain, citoyen) Brigitte Gonthier-Maurin sur le Crédit impôt recherche (CIR) est parti à la poubelle. Le grand public ne saura rien de l'utilisation effective de ces presque six milliards d'euros par an censés soutenir l'innovation. Quel impact sur la recherche ? Quels effets sur l'emploi des docteurs ? Secret défense ou presque.

Les membres de la commission d'enquête du Sénat, composée à proportion de chaque groupe politique, donc majoritairement à droite, ont, à quelques rares exceptions près, refusé de voter le rapport, le jugeant trop partial : l'ensemble des travaux menés se retrouve donc purement et simplement mis au rebut. Seule la sénatrice EELV Corinne Bouchoux s'était montrée favorable à sa publication. Côté socialiste, depuis que François Hollande a rappelé que le CIR serait sanctuarisé, plus personne n'ose s'attaquer au dispositif et malgré quelques débats internes, c'est bien le rejet du rapport qui a prédominé.

« Je constate qu'on ne peut pas enquêter en France sur l'utilisation de l'argent public dès lors que cela met en cause des intérêts extraordinaires », s'indigne la sénatrice Brigitte Gonthier-Maurin (lire aussi notre boîte noire). « Dans ce pays, il y a quand même des entreprises du CAC 40 qui n'acquittent pas un centime d'euro d'impôt sur les sociétés mais qui touchent du CIR. Voire qui, grâce au CIR, ne paient pas d'impôts. » Tenue au secret fiscal, la sénatrice refuse de pointer tel ou tel groupe mais s'étonne néanmoins que des banques ou des enseignes de la grande distribution, dont la contribution à la recherche est peu probante, bénéficient parfois d'importants montants de CIR. « Pour la grande distribution, on peut imaginer qu'il s'agit de recherche pour savoir comment se passer des caissières », ironise-t-elle.

Avec 20 000 entreprises bénéficiaires, le crédit impôt recherche a explosé depuis la réforme de 2008 qui a permis à de plus en plus d'entreprises d'y être éligibles. Alors qu'il ne cesse de croître et pourrait, selon différentes estimations, atteindre dans les années à venir 9 milliards d'euros, faire un bilan sérieux de l'emploi du CIR n'est sans doute pas superflu. En juillet 2013, un très sévère rapport de la Cour des comptes avait déjà alerté sur les dérives de cette gigantesque niche fiscale. La commission d'enquête du Sénat avait donc pour objet de chercher à comprendre comment les entreprises utilisent le CIR et quelles en sont les conséquences, eu égard aux objectifs officiels de développement de la recherche et de l'emploi scientifique. Trop risqué apparemment. Alors que François Hollande a indiqué, à de multiples reprises, qu'il n'y toucherait pas, mener une investigation sur l'emploi du CIR est, semble-t-il, devenu tabou. « Nous sommes convaincus, à l'issue de six mois de travail sérieux et objectif, de l'utilité du CIR pour à la fois l'attractivité de notre économie et pour lutter à armes égales avec la concurrence européenne et internationale », a expliqué Francis Delattre, le président LR (ex-UMP) de la commission pour justifier son refus de voter le rapport.

Brigitte Gonthier-Maurin © Sénat

Pour Brigitte Gonthier-Maurin, cet épilogue n'est qu'une demi-surprise tant elle a senti, au cours de ces derniers mois, les pressions s'accumuler sur ses épaules. « On a d'abord voulu me dissuader d'être rapporteur de la commission parce que je ne suis pas issue de la commission des finances mais de la commission des affaires culturelles et aussi, il faut bien le dire, parce que de surcroît je suis une femme, communiste ! », s'agace-t-elle.

Problèmes de salles, captation vidéo des auditions parfois impossible, questionnaire soumis au ministère du budget et renvoyé à la dernière minute, le travail de la commission n'a manifestement pas été des plus sereins. « Je n'ai pas non plus été totalement libre de mener les entretiens que je souhaitais », affirme Brigitte Gonthier-Maurin, décrivant une ambiance « extrêmement tendue » au sein de la commission avec un président, Francis Delattre, qui s'excusait à chaque début d'audition vis-à-vis des personnes entendues en rappelant que s'il était contraint de participer à cette commission d'enquête, il allait de soi qu'à part quelques changements à la marge, le CIR serait sanctuarisé… Compte tenu des montants colossaux du CIR, les lobbys n'ont pas ménagé leur peine pour faire savoir tout le mal qu'ils pensaient d'une commission qui risquait de fragiliser ce formidable atout fiscal.

L'intitulé choc de sa commission – « Enquête sur la réalité du détournement du CIR de son objet et de ses incidences sur la situation de l'emploi et de la recherche dans notre pays » – n'était d'ailleurs pas celui qu'elle avait choisi. Aujourd'hui, elle y voit une forme de piège. « Nous voulions au départ nous interroger sur le dispositif du CIR, mais il fallait l'articuler à une question précise. Notre titre initial était "Commission d'enquête sur le CIR et son impact réel en terme de développement de la recherche et de création d'emploi". L'administration du Sénat nous a donc imposé le mot "détournement", mais que nous entendions au sens : y a-t-il détournement au regard des objectifs fixés par le du législateur ? Or le mot "détournement" a été sciemment brandi pour faire peur en évoquant notamment la fraude fiscale », regrette la sénatrice.

Elle assure pourtant n'avoir jamais été dans une démarche jusqu'au-boutiste : « Je n'ai jamais évoqué l'idée d'une suppression pure et simple du CIR, mais il me semblait utile de faire une photographie du fonctionnement actuel du dispositif. Et ce rapport n'est au fond que cela. »

Que montrait donc de si gênant cette photographie ?

Si 20 000 entreprises bénéficient du CIR, en grande majorité des PME-PMI, ce sont bien, en volume, les grands groupes qui en profitent le plus. Et ce dans la plus totale opacité, démontre le rapport, puisque, concrètement, l'emploi du CIR n'est pratiquement pas contrôlé. Les pouvoirs publics ayant même incité à la plus grande tolérance pour sécuriser ce cadeau fiscal, vendu aux investisseurs étrangers comme une opportunité, comme le révèle un passage du rapport auquel Mediapart a eu accès. « Compte

tenu de la sous-administration de la gestion du contrôle », relève le rapport – la RGPP étant passée par là – « et des faibles moyens qui lui sont dévolus, on peut s'étonner que le ministre de l'économie, Michel Sapin, ait d'abord annoncé fin avril dernier la création d'une instance de recours, baptisée "Comité consultatif CIR". Ce Comité, composé d'experts de la recherche et de l'innovation, doit permettre de "disposer d'une instance de conciliation intervenant avant la fin d'un contrôle fiscal, sur les désaccords portant sur la réalité de l'affectation à la recherche ou à l'innovation des dépenses prises en compte pour la détermination du crédit d'impôt recherche" […] Si cette mesure répond à une préoccupation relayée par certains chefs d'entreprise, dont leur principale organisation, le Medef, elle ne vient pas répondre aux difficultés réelles pointées quant au dispositif de contrôle. »

Certaines entreprises cumulent les dispositifs et touchent le jackpot

À une administration fiscale déjà bien démunie pour contrôler le CIR, Bercy a donc imposé une « instance de conciliation » pour rassurer les entreprises bénéficiaires sur le fait qu'on ne les tracassera pas trop, quoi qu'il arrive. Et qu'importe si les possibilités de fraudes ou de contournements dans les limites de la légalité sont légion.

« Le CIR bénéficie ainsi à des grandes entreprises du CAC 40 dont certaines ont des activités de recherche dont la progression réelle de l'état de l'art est peu probante voire nulle et qui pour certaines n'acquittent aucun impôt sur les sociétés en France. À cela se mêlent des dispositifs d'optimisation fiscale – à notre sens scandaleux – à travers le lieu d'immatriculation de certains brevets. La pratique des prix de transfert et la localisation dans les paradis fiscaux des entités percevant des redevances découlant de ces brevets. Brevets qui, pour partie, sont financés avec du CIR ! Quid alors pour notre pays et son tissu économique et industriel, du retour sur investissement de la mobilisation de créance publique ? » interroge ainsi le rapport.

Certains grands groupes parviennent même à toucher le jackpot en cumulant à la fois du crédit d'impôt compétitivité (CICE) et du CIR. « Nous avons pu constater que certaines entreprises touchent pour le même emploi et du CICE et du CIR. C'est par exemple le cas d'une secrétaire dans le service de R&D, considérée comme contribuant à la recherche, et aussi emploi CICE. On estime le chevauchement des deux dispositifs CICE et CIR entre 360 millions et 600 millions d'euros », affirme Brigitte Gonthier-Maurin.

« Nous sommes confrontés à une floraison de start-up dont il n'est pas inutile de se demander quels sont leurs liens avec des grands groupes et dans quelle mesure ceux-ci ne sont pas tentés de séquencer leur recherche, en la confiant à ces start-up pour leur faire supporter le risque de la recherche et développement. Ensuite, si cela marche, le grand groupe rachète la start-up. Ce sont des cas que nous avons pu observer », assure-t-elle.

Concernant les PME-PMI, la sénatrice considère qu'elles utilisent bien souvent le CIR comme un outil de financement et de crédit parce que les banques ne veulent pas assumer les risques.

L'argument selon lequel le CIR est une arme anti-délocalisation et anti-chômage résiste également mal à l'analyse de cas, comme celui du groupe Sanofi : plus il touchait de CIR, plus il cédait ses unités de recherche. « Le PDG par intérim, Serge Weinberg, a ainsi expliqué devant la commission d'enquête, lors d'une audition ouverte à la presse, comment le groupe français avait décidé de "changer assez profondément [son] modèle de recherche afin d'équilibrer la recherche interne et la recherche externe". Sanofi touche en moyenne environ 130 millions d'euros de CIR. Dans les faits, cette réorientation s'est traduite en France par la vente par Sanofi d'unités de recherche comme à Toulouse avec des effets très concrets sur les effectifs : toujours selon le PDG auditionné par la commission d'enquête "sur les 650 emplois présents à Toulouse, 80 ont été transférés à Lyon, un plan de départ de 200 emplois et le transfert de 215 emplois à la société allemande Evotect" ; la vente du site de fabrication de médicament de Quetigny à la société française Delpharm ; la suppression de 300 emplois sur le site de Montpellier depuis 2009. Ainsi entre 2011 et 2014, les effectifs de Sanofi en France ont diminué de 11 %, 14 % pour l'ensemble du groupe. Rappelons aussi qu'en 2004, Sanofi avait obtenu pour son OPA sur Aventis la somme de seize milliards d'euros de crédit à taux faible de la part d'un pool bancaire. À l'époque, Sanofi promettait de se servir de cet argent pour développer la recherche ! Si l'on prend l'exemple du constructeur français Renault, les effectifs R&D du groupe sont en diminution constante depuis 2010 (17 854 en 2010 contre 16

308 en 2014). »

Concernant le détail de l'impact du CIR sur l'emploi scientifique, on pourra se reporter à l'enquête des chercheurs du collectif Sciences en marche, auditionnés dans le cadre de la commission d'enquête, qui montrait l'effet nul de cette niche fiscale dans ce domaine.

Cerise sur le gâteau, comme l'établit par ailleurs ce rapport censuré : « Ce dispositif offre également des effets d'aubaine à des cabinets de conseils qui se rémunèrent sur le montage des dossiers CIR, percevant entre 10 et 20 % en moyenne, parfois 30 %, du montant du CIR. L'espace contributif ouvert par la Commission d'enquête sur le site du Sénat a reçu plusieurs témoignages anonymes de salariés expliquant comment leur travail avait été "requalifié" pour entrer dans le dispositif du CIR. »

Le montant de CIR absorbé chaque année par ces activités de conseil représente, selon le rapport, 500 millions d'euros par an.

À l'issue de ce travail, un certain nombre de recommandations étaient présentées. Elles sont à lire ici :

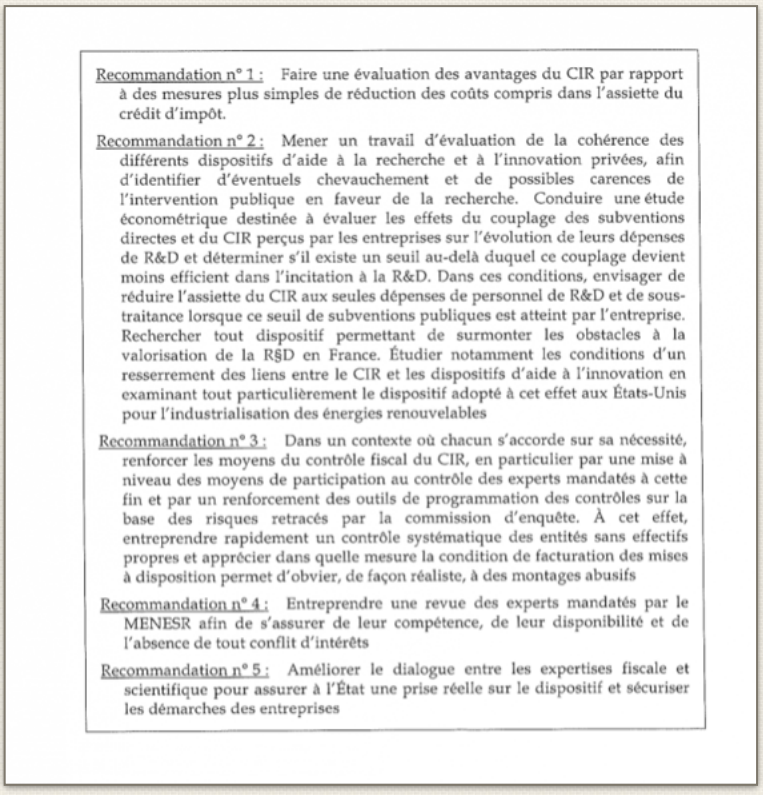

Recommandation n° 1 : Faire une évaluation des avantages du CIR par rapport à des mesures plus simples de réduction des coûts compris dans l'assiette du crédit d'impôt.

Recommandation n° 2 : Mener un travail d'évaluation de la cohérence des différents dispositifs d'aide à la recherche et à l'innovation privées, afin d'identifier d'éventuels chevauchement et de possibles carences de l'intervention publique en faveur de la recherche. Conduire une étude économétrique destinée à évaluer les effets du couplage des subventions directes et du CIR perçus par les entreprises sur l'évolution de leurs dépenses de R&D et déterminer s'il existe un seuil au-delà duquel ce couplage devient moins efficient dans l'incitation à la R&D. Dans ces conditions, envisager de réduire l'assiette du CIR aux seules dépenses de personnel de R&D et de sous-traitance lorsque ce seuil de subventions publiques est atteint par l'entreprise. Rechercher tout dispositif permettant de surmonter les obstacles à la valorisation de la R§D en France. Étudier notamment les conditions d'un resserrement des liens entre le CIR et les dispositifs d'aide à l'innovation en examinant tout particulièrement le dispositif adopté à cet effet aux États-Unis pour l'industrialisation des énergies renouvelables

Recommandation n° 3 : Dans un contexte où chacun s'accorde sur sa nécessité, renforcer les moyens du contrôle fiscal du CIR, en particulier par une mise à niveau des moyens de participation au contrôle des experts mandatés à cette fin et par un renforcement des outils de programmation des contrôles sur la base des risques retracés par la commission d'enquête. À cet effet, entreprendre rapidement un contrôle systématique des entités sans effectifs propres et apprécier dans quelle mesure la condition de facturation des mises à disposition permet d'obvier, de façon réaliste, à des montages abusifs

Recommandation n° 4 : Entreprendre une revue des experts mandatés par le MENESR afin de s'assurer de leur compétence, de leur disponibilité et de l'absence de tout conflit d'intérêts

Recommandation n° 5 : Améliorer le dialogue entre les expertises fiscale et scientifique pour assurer à l'État une prise réelle sur le dispositif et sécuriser les démarches des entreprises

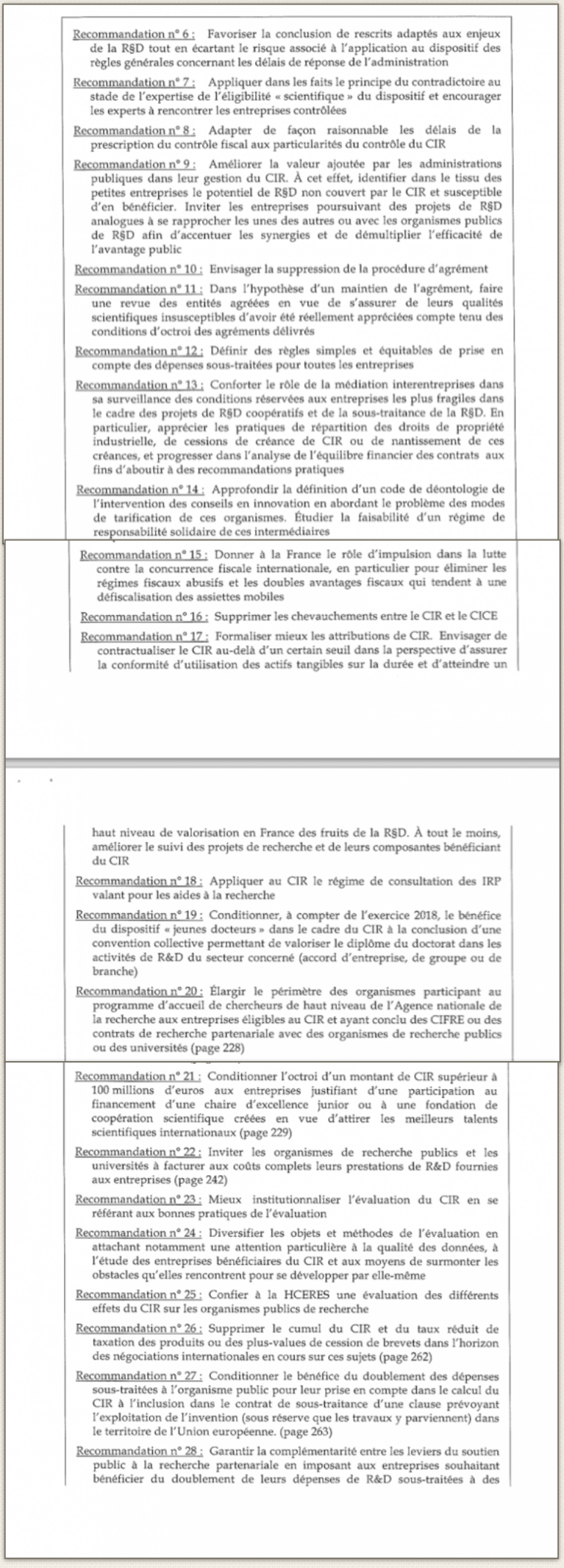

Recommandation n° 6 : Favoriser la conclusion de rescrits adaptés aux enjeux de la R§D tout en écartant le risque associé à l'application au dispositif des règles générales concernant les délais de réponse de l'administration

Recommandation n° 7 : Appliquer dans les faits le principe du contradictoire au stade de l'expertise de l'éligibilité « scientifique » du dispositif et encourager les experts à rencontrer les entreprises contrôlées

Recommandation n° 8 : Adapter de façon raisonnable les délais de la prescription du contrôle fiscal aux particularités du contrôle du CIR

Recommandation n° 9 : Améliorer la valeur ajoutée par les administrations publiques dans leur gestion du CIR. À cet effet, identifier dans le tissu des petites entreprises le potentiel de R§D non couvert par le CIR et susceptible d'en bénéficier. Inviter les entreprises poursuivant des projets de R§D analogues à se rapprocher les unes des autres ou avec les organismes publics de R§D afin d'accentuer les synergies et de démultiplier l'efficacité de l'avantage public

Recommandation n° 10 : Envisager la suppression de la procédure d'agrément

Recommandation n° 11 : Dans l'hypothèse d'un maintien de l'agrément, faire une revue des entités agréées en vue de s'assurer de leurs qualités scientifiques insusceptibles d'avoir été réellement appréciées compte tenu des conditions d'octroi des agréments délivrés

Recommandation n° 12 : Définir des règles simples et équitables de prise en compte des dépenses sous-traitées pour toutes les entreprises

Recommandation n° 13 : Conforter le rôle de la médiation interentreprises dans sa surveillance des conditions réservées aux entreprises les plus fragiles dans le cadre des projets de R§D coopératifs et de la sous-traitance de la R§D. En particulier, apprécier les pratiques de répartition des droits de propriété industrielle, de cessions de créance de CIR ou de nantissement de ces créances, et progresser dans l'analyse de l'équilibre financier des contrats aux fins d'aboutir à des recommandations pratiques

Recommandation n° 14 : Approfondir la définition d'un code de déontologie de l'intervention des conseils en innovation en abordant le problème des modes de tarification de ces organismes. Étudier la faisabilité d'un régime de responsabilité solidaire de ces intermédiaires

Recommandation n° 15 : Donner à la France le rôle d'impulsion dans la lutte contre la concurrence fiscale internationale, en particulier pour éliminer les régimes fiscaux abusifs et les doubles avantages fiscaux qui tendent à une défiscalisation des assiettes mobiles

Recommandation n° 16 : Supprimer les chevauchements entre le CIR et le CICE

Recommandation n° 17 : Formaliser mieux les attributions de CIR. Envisager de contractualiser le CIR au-delà d'un certain seuil dans la perspective d'assurer la conformité d'utilisation des actifs tangibles sur la durée et d'atteindre un haut niveau de valorisation en France des fruits de la R§D. À tout le moins, améliorer le suivi des projets de recherche et de leurs composantes bénéficiant du CIR

Recommandation n° 18 : Appliquer au CIR le régime de consultation des IRP valant pour les aides à la recherche

Recommandation n° 19 : Conditionner, à compter de l'exercice 2018, le bénéfice du dispositif « jeunes docteurs » dans le cadre du CIR à la conclusion d'une convention collective permettant de valoriser le diplôme du doctorat dans les activités de R&D du secteur concerné (accord d'entreprise, de groupe ou de branche)

Recommandation n° 20 : Élargir le périmètre des organismes participant au programme d'accueil de chercheurs de haut niveau de l'Agence nationale de la recherche aux entreprises éligibles au CIR et ayant conclu des CIFRE ou des contrats de recherche partenariale avec des organismes de recherche publics ou des universités (page 228)

Recommandation n° 21 : Conditionner l'octroi d'un montant de CIR supérieur à 100 millions d'euros aux entreprises justifiant d'une participation au financement d'une chaire d'excellence junior ou à une fondation de coopération scientifique créées en vue d'attirer les meilleurs talents scientifiques internationaux (page 229)

Recommandation n° 22 : Inviter les organismes de recherche publics et les universités à facturer aux coûts complets leurs prestations de R&D fournies aux entreprises (page 242)

Recommandation n° 23 : Mieux institutionnaliser l'évaluation du CIR en se référant aux bonnes pratiques de l'évaluation

Recommandation n° 24 : Diversifier les objets et méthodes de l'évaluation en attachant notamment une attention particulière à la qualité des données, à l'étude des entreprises bénéficiaires du CIR et aux moyens de surmonter les obstacles qu'elles rencontrent pour se développer par elle-même

Recommandation n° 25 : Confier à la HCERES une évaluation des différents effets du CIR sur les organismes publics de recherche

Recommandation n° 26 : Supprimer le cumul du CIR et du taux réduit de taxation des produits ou des plus-values de cession de brevets dans l'horizon des négociations internationales en cours sur ces sujets (page 262)

Recommandation n° 27 : Conditionner le bénéfice du doublement des dépenses sous-traitées à l'organisme public pour leur prise en compte dans le calcul du CIR à l'inclusion dans le contrat de sous-traitance d'une clause prévoyant l'exploitation de l'invention (sous réserve que les travaux y parviennent) dans le territoire de l'Union européenne. (page 263)

Recommandation n° 28 : Garantir la complémentarité entre les leviers du soutien public à la recherche partenariale en imposant aux entreprises souhaitant bénéficier du doublement de leurs dépenses de R&D sous-traitées à des

organismes publics pour leur prise en compte dans le calcul du CIR de préciser dans leurs contrats de sous-traitance si les opérations sous-traitées seront déclarées au titre du CIR. (page 263)

Recommandation n° 29 : Adopter une loi de programmation du soutien public à la recherche publique et privée mettant en avant des priorités stratégiques solidement assises sur les cinq alliances nationales de recherche existantes, assorties d'indicateurs de suivi et de résultat indiscutables, élaborés par la commission nationale d'évaluation des politiques d'innovation, permettant d'évaluer l'efficience du soutien public à la recherche et de garantir une complémentarité optimale entre les aides budgétaires et les dispositifs fiscaux en faveur de la recherche (page 264)

Recommandation n° 30 : Inviter France Brevets et l'INPI à se rapprocher des bénéficiaires du CIR afin de leur offrir une offre de services attractive

Recommandation n° 31 : Adopter un régime de lutte contre les effets des délocalisations des entités d'exploitation des droits incorporels correspondant à des investissements en R§D bénéficiant d'un soutien public en s'inspirant de celui en vigueur en Allemagne dans l'hypothèse de « business restructuring » et du dispositif, de même inspiration, prévu en France en cas de transfert de siège social d'une entreprise et du dispositif appliqué aux particuliers d'exit tax. Tenir compte dans la détermination de la créance de CIR des redevances payées à des entités localisées à l'étranger pour l'utilisation de droits de propriété industrielle acquis à travers des soutiens publics attribués par la France (pages 18-19-20)

Recommandation n° 32 : Participer activement aux travaux de l'OCDE concernant l'Action 5 du programme BEPS

Recommandation n° 33 : Agir pour une normalisation des statistiques internationales sur les commissions de cessions de droits incorporels

Recommandation n° 34 : Renforcer l'action du MINEFI en matière de gestion des prix de transfert, que ce soit dans le cadre du contrôle fiscal ou de la gestion des rescrits. Analyser en profondeur les conditions de valorisation des coûts de R§D auprès des filiales ou entités liées localisées en dehors du territoire en diversifiant les approches des plus individuelles aux plus macro financières

Recommandation n° 35 : Remédier à la singularité du CIR comme seule dispositif d'allègement du coût du travail non plafonné

mediapart.fr

III) France : les chefs d'entreprises abordent l'été dans l'incertitude

Claude Fouquet / Journaliste

Toutes les branches d'activité interrogées par l'Insee constatent une baisse récente d'activité. - Shutterstock

Le climat des affaires est resté quasi-stable en juin, selon l'Insee. Mais dans le détail, la plupart des secteurs constatent une baisse d'activité ces derniers mois et restent dans l'expectative pour les trois prochains mois.

Ni réelle crainte, ni grand espoir. Alors que la reprise semble se confirmer et que désormais l'Insee table sur une croissance de 1,2 % cette année, après 0,2 % en 2014 , les chefs interrogés par l'Institut de la conjoncture semblent dans l'expectative. C'est tout du moins le sentiment que l'on a en parcourant les enquêtes de conjonctures de juin et l'indice du climat des affaires, publiés ce mardi.

Si en juin 2015 le climat des affaires en France est quasi-stable et si la situation est contrastée selon les secteurs. Toutes les branches d'activité interrogées constatent une baisse récente d'activité. C'est particulièrement vrai dans l'industrie et les services. « Après une hausse de 25 points entre mars et mai, le solde d'opinion des industriels sur leur activité passée diminue fortement en juin (–9 points) » souligne l'Insee en rappelant cependant que ce solde reste au dessus de sa moyenne de longue période. Dans les services, « le solde relatif à l'activité passée baisse nettement », constate l'Insee.

Même constat, mais dans une moindre mesure dans le commerce et la réparation automobile où « un peu plus de chefs d'entreprise indiquent que leur activité a baissé ». Dans le bâtiment les entrepreneurs « sont quasiment autant (qu'en mai) à observer une baisse sur les trois mois précédents ».

Une prudence qui contratse toujours avec les indices PMI de Markit

Cela reste une habitude. Les résultats des enquêtes de conjoncture de l'Insee contrastent avec ceux des indicateurs PMI publiés par Markit.
Selon ces derniers, l'activité dans le secteur privé français a crû pour le cinquième mois consécutif en juin, à son rythme le plus rapide depuis 46 mois.
L'indice du secteur manufacturier a progressé, à ainsi dépassé la barre des 50 points qui sépare croissance et contraction de l'activité. Celui des services a lui aussi progressé et se maintient au-dessus de la barre de 50 points pour le cinquième mois d'affilée.
Quant à l'indice composite, qui regroupe des éléments des deux indices sectoriels, il a atteint son plus haut niveau depuis août 2011 et reste supérieur à 50 points pour le cinquième mois consécutif.
Selon Jack Kennedy, économiste chez Markit, ces résultats « sont de bon augure pour le PIB du deuxième trimestre, après la hausse de 0,6% enregistré au premier. »

LAPRESSEENREVUE.EU

Peu de réelle tendance pour l'avenir

Quant à l'avenir, il reste incertain, principalement pour l'industrie et le commerce. Dans l'industrie, « le solde d'opinion sur les perspectives générales de production du secteur dans son ensemble est quasi stable » tandis que les carnets de commandes globaux et étrangers « se dégarnissent un peu ». Dans le commerce, « les chefs d'entreprise sont dans l'expectative : le solde relatif aux ventes prévues se replie, ceux relatifs aux intentions de commandes et aux perspectives générales d'activité sont quasi stables », explique l'Insee.

Alors que dans le bâtiment « les entrepreneurs sont moins nombreux qu'en mai à anticiper une baisse de leur activité pour les trois prochains mois », au final seul le secteur des services affiche une certaine confiance dans l'avenir : le solde des réponses relatif à l'activité prévue « s'améliore de nouveau », mais reste inférieur à sa moyenne de longue période, constate en effet l'Insee.

@ClaudeFP

Les Echos.fr

IV) Des dizaines de responsables et militants de Nouvelle Donne claquent la porte

Par Mathieu Magnaudeix

Plusieurs responsables de Nouvelle Donne, dont la députée Isabelle Attard et des membres du bureau national, annoncent dans Mediapart qu'ils quittent l'organisation. « Nouvelle Donne ne changera rien à la vie politique », déplorent-ils.

La crise couvait depuis des mois. Elle éclate aujourd'hui au grand jour. Dans une tribune publiée ce dimanche 21 juin par Mediapart, soixante militants et responsables de Nouvelle Donne annoncent leur « démission collective » de l'organisation fondée fin 2013 par l'économiste Pierre Larrouturou, inlassable promoteur de la semaine de quatre jours. Un départ avec fracas, qu'ils ont annoncé ce dimanche, au tout dernier moment, à Pierre Larrouturou.

Parmi les signataires, des figures du parti, comme l'ancienne députée écologiste Isabelle Attard, coprésidente de Nouvelle Donne jusqu'en début de cette année, trois membres du bureau national dont le porte-parole national Joseph Boussion, plusieurs responsables ou ex-responsables de groupes locaux, d'ex-candidats aux élections départementales et européennes, et de simples militants.

« Nouvelle Donne ne changera rien à la vie politique », déplorent-ils. « Le constat est amer car nous faisons partie des 549.774 électeurs qui avons cru que le mouvement vers un renouveau était lancé », allusion au score des européennes où Nouvelle Donne, qui se lançait tout juste, avait réuni 3 % des suffrages exprimés. « Les instances de Nouvelle Donne dépensent plus d'énergie à organiser leur entre-soi qu'à préparer les alternances de demain. […] Nouvelle Donne est aujourd'hui un parti qui absorbe les énergies plus qu'il ne les dynamise », ajoutent-ils.

La personnalité du coprésident, Pierre Larrouturou, médiatique figure de proue, n'échappe pas à la critique. « Il faut remercier Pierre Larrouturou, qui fut et demeure un inspirateur talentueux, ce sont bien ses idées qui nous ont rassemblé(e)s et que nous avons défendues. Malheureusement le talent ne fait pas le leader, et le visionnaire, en refusant de prendre des positions claires et donc forcément clivantes, nous a souvent rendus inaudibles. »

« Après avoir vainement essayé de faire avancer le mouvement malgré les tourmentes, l'opacité de ces dernières semaines a rendu évidente l'inutilité de notre présence dans un parti vidé de son sens », poursuivent les signataires. « Pierre est sympa, sincère, mais en-dehors des réalités », déplore Joseph Boussion.

« Je regrette cette décision, a réagi dimanche Pierre Larrouturou, joint par Mediapart. Joseph et Isabelle sont des amis, j'espère que c'est un moment de fatigue. On n'abandonne pas un bébé de 18 mois parce qu'il a mal aux dents et qu'il crie la nuit. »

À son lancement, Nouvelle Donne entendait à la fois constituer une force alternative à la gauche au pouvoir, avec des pratiques politiques nouvelles par rapport aux autres partis de gauche que Larrouturou, routard de la politique passé par le

PS et EELV, connaissait d'ailleurs bien. Conseil citoyen élu par des militants tirés au sort (une sorte de parlement interne, en plus du bureau national), refus strict du cumul des mandats, signature d'une charte éthique qui s'impose aux militants et candidats, autonomie des groupes locaux etc. : Nouvelle Donne voulait changer les pratiques politiques. Dans la foulée des collectifs Roosevelt, l'organisation défendait un programme de relance économique et écologique en rupture avec les solutions libérales. Il y a quelques jours encore, Pierre Larrouturou et Isabelle Attard présentaient, avec le soutien de parlementaires socialistes et communistes, un plan d'urgence « pour éviter l'effondrement » proposant « 1 000 milliards contre le climat », un recours au chômage partiel massif ou la séparation des banques d'affaires et de détail.

Pierre Larrouturou, invité d'"Objections", le 13 février 2015.

http://www.dailymotion.com/video/x2h3n72_pierre-larrouturou-nouvelle-donne-le-pouvoir-nous-prend-pour-des-couillons_news

Mais au sein du parti, le climat s'est détérioré. Nouvelle Donne a connu de nombreux départs (lire ici notre enquête parue en mars). Seules 5 500 personnes ont repris leur carte cette année – ils étaient 11 000 l'an dernier. « Il y a eu une grosse déperdition », assure Joseph Boussion. À l'issue de l'assemblée générale de Nouvelle Donne à Montreuil, le 31 janvier, des soupçons de fraude dans l'élection du conseil citoyen ont pesé lourd.

Dans un rapport du 11 mai que Mediapart s'est procuré (ci-dessous), le magistrat Éric Alt, vice-président d'Anticor et ex-candidat Nouvelle Donne aux européennes en Île-de-France, a conclu à une « procédure entachée d'irrégularités » et recommandé l'annulation de la désignation d'ici au 30 septembre prochain ainsi qu' une réforme des statuts, jugés trop complexes.

« Il y a eu des choses pas claires au niveau du tirage au sort qui a précédé la désignation du conseil citoyen, déplore Isabelle Attard. Et depuis, le conseil citoyen est presque devenu un tribunal politique qui veut les pleins pouvoirs. Où est la politique autrement ? » « Une minorité clivante empêche le travail de se faire, abonde Syvie Tassin, fondatrice du groupe local de Nantes et adhérente du premier jour. Manque de transparence, opacité permanente, mille-feuille d'instances, responsables incapables de déléguer : il n'y aucune fluidité, aucune dynamique possible. Au départ, il y avait une énergie collective formidable, maintenant, les adhérents désertent les réunions. » Les signataires reprochent surtout à Pierre Larouturrou de ne pas avoir tranché. « On lui a pourtant demandé très souvent de le faire, mais il a peur du conflit », se désole Sylvie Tassin.

De son côté, Pierre Larrouturou assure que le conseil citoyen contesté démissionera bien d'ici au 15 septembre. « Joseph et Isabelle exigaient sa démission immédiate, mais la présomption d'innocence existe. » Il annonce aussi de nouveaux statuts, moins « lourds », pour « mi-juillet ». « Nouvelle Donne n'est pas à l'arrêt, insiste-t-il. Maintenant qu'on se remet à faire de la politique, des dizaines d'adhérents nous rejoignent chaque semaine: 800 depuis le 30 avril! »

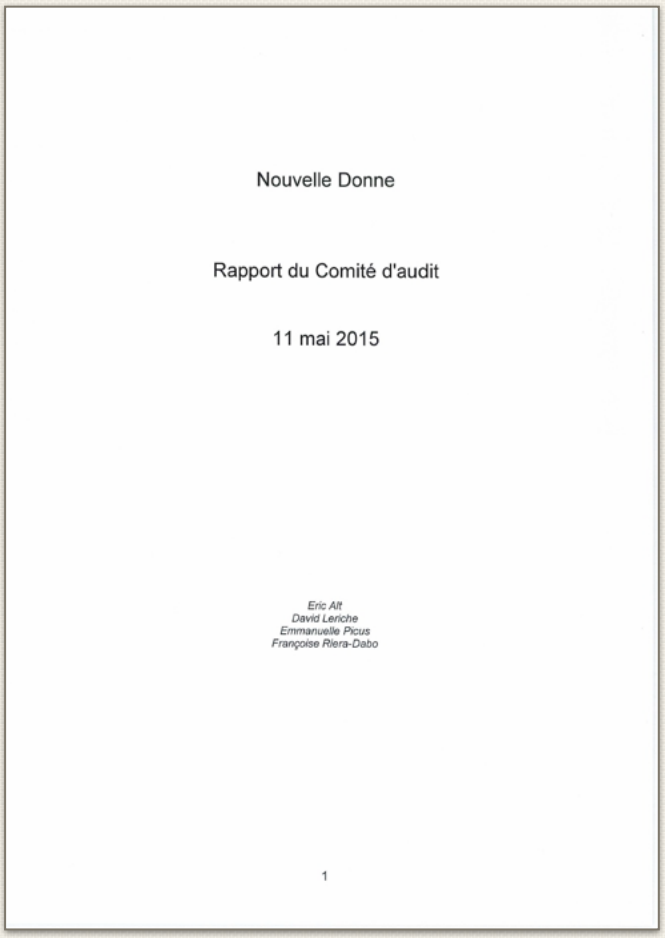
Nouvelle Donne

Rapport du Comité d'audit

11 mai 2015

Eric Alt
David Leriche
Emmanuelle Picus
Françoise Riera-Dabo

1

https://www.scribd.com/doc/269283484/Rapport-Audit-Nouvelle-Donne-Eric-Alt

Ces derniers jours, les tensions ont atteint un degré supérieur alors que les groupes locaux sont en train de discuter de leur participation aux élections régionales de décembre prochain. « Aux départementales, nous n'étions pas présents dans de nombreux d'endroits, mais avec les rassemblements citoyens (militants locaux,

écologistes, PG, etc.) nous avons fait de bons scores et la campagne était enthousiasmante, explique la députée Isabelle Attard. Mais alors qu'en Normandie, nous avons validé en AG le fait que nous partions avec les rassemblements citoyens, le conseil citoyen a décidé que nous devons partir seuls, ou ne pas participer du tout, ce qui est irréaliste ! Nous n'avons pas de ligne politique : pourquoi Pierre Larrouturou ne dit-il pas, par exemple, que nous partirons aux régionales dans les listes citoyennes si leurs candidats sont d'accord avec notre charte éthique ? La politique, c'est aussi discuter avec d'autres organisations, à moins de considérer qu'on ne fait pas d'alliances parce qu'on est purs et blancs. Résultat, les mois passent et on regarde passer les trains alors que les Français attendent de l'action politique. »

Pierre Larrouturou, lui, estime que la question des alliances aux régionales ne peut être tranchée avant les journées d'été du mois d'août. « Huit personnes ne peuvent pas décider seules. La recomposition du paysage politique à gauche est compliquée. À Nouvelle Donne, il y a des gens nouveaux en politique qui refusent totalement les alliances et d'autres, plus expérimentés, qui réfléchissent en terme d'alliances plus classiques. Ce débat, il faut l'avoir entre nous ! »

« Le virage, on l'a raté après les européennes, assure l'ex porte-parole Joseph Boussion. À ce moment-là, nous aurions dû nous métamorphoser pour constituer un Conseil national de la République de 2015, un Podemos à la française. Au lieu de cela, nous nous sommes enferrés dans le sectarisme et le repli sur soi. Les idéalistes ont pris le dessus, au point d'empêcher toute action politique. Et sur le fond, notre programme n'a pas évolué. »

S'ils quittent Nouvelle Donne, les signataires comptent bien « participer à un nouvel élan, initier, soutenir ou rejoindre certains des rassemblements citoyens qui émergent dans notre pays ». L'heure est au rassemblement autour de ce qui nous paraît impératif : permettre la mutation de notre économie, de notre justice sociale, ériger en principe de société la transition énergétique nécessaire à notre survie. Le temps des luttes partisanes stériles est révolu, c'est le regroupement des forces vives qui prime », écrivent-ils. « Nous allons nous retrouver cet été, nous réfléchissons à une coopérative politique », explique Sylvie Tassin.

« Sur le fond, les propositions de Nouvelle Donne sont toujours indispensables à la politique, poursuit Isabelle Attard, députée depuis 2012, qui avait quitté EELV à la création de Nouvelle Donne. Nous avons essayé, ça a échoué, c'est décevant mais ce n'est pas grave ! Il faut désormais recréer des groupes d'actions politiques locales qui dépassent les partis. Il va y avoir des recompositions à gauche, on ne peut pas rester au statu quo actuel. » « Nous reprenons donc notre liberté pour avancer en confiance vers l'avenir. Nous élargissons le cercle de toutes celles et ceux qui, avec, et en dehors des partis, veulent faire de la politique au service des citoyens », concluent-ils.

mediapart.fr

LAPRESSEENREVUE.EU

A Suivre...
La Presse en Revue